



# Vieilles-Maisons Infos

## Communication Municipale

Mairie de Vieilles Maisons  
12, rue du Bourg  
45260 VIEILLES-MAISONS

Juillet 2020

n° 21

Téléphone/répondeur/enregistreur: 02.38.92.42.51

Adresse Internet : [mairie.vieillesmaisons@wanadoo.fr](mailto:mairie.vieillesmaisons@wanadoo.fr)

Site Internet : [www.vieillesmaisons.fr](http://www.vieillesmaisons.fr)

## Edito



Le 15 mars, jour des élections municipales, la participation des électeurs de Vieilles-Maisons a été de 66%, la plus élevée du Lorriçois.

Notre liste « Pour une nouvelle dynamique et une continuité du bien vivre à Vieilles-Maisons » a obtenu 66% des voix : c'est la reconnaissance de nos motivations, de nos projets pour notre commune, de notre expérience et de nos valeurs.

Au nom de la nouvelle équipe, je remercie les électeurs qui nous ont fait confiance. Chers concitoyens, soyez assurés que notre nouvelle équipe s'investit, pour être proche de vous, protéger et préserver notre cadre de vie, développer l'attractivité de notre village.

Un grand merci également aux adjoints et conseillers, qui n'ont pas souhaité s'engager dans un nouveau mandat, pour leur dévouement et pour tout le temps qu'ils ont consacré au service de notre commune.

Le Covid 19 avec le confinement a bousculé notre début de mandat. Il a fallu attendre le 23 mai pour installer le conseil municipal avec l'élection du maire, des adjoints et des délégués aux syndicats. Dans ce « **Vieilles-Maisons Infos** » vous découvrirez la répartition des fonctions de la nouvelle équipe.

Malgré le confinement, les projets en cours ont bien avancé : le bâtiment près du stand de tir est terminé et la deuxième allée du cimetière est en cours de réalisation.

Pour le projet de l'Auberge des 3 Ecluses et de la boulangerie, nous avons le résultat de l'appel d'offre pour refaire les toitures, les façades, les ouvertures et le déblaiement. La fin de ces travaux est prévue en janvier 2021.

Aujourd'hui, avec l'architecte et l'Association des *Jardins de la voie romaine*, nous étudions une deuxième tranche de travaux pour l'aménagement intérieur, afin de répondre au mieux aux besoins.



Bâtiment près du stand de tir



Boulangerie et Auberge des 3 Ecluses

L'association *des jardins de la voie romaine* est une association d'insertion, installée à Moraille sur la commune de Pithiviers le Vieil ; elle a pour concept un projet associatif d'insertion au service du territoire en faveur du lien et la cohésion sociale. Elle souhaite s'implanter à Grignon, exploiter et gérer le relais fluvest, avec petite restauration, bar, boutique de produits principalement bio et locaux, hébergement, toilettes, local vélos (réparation, recharge) avec la possibilité de réaliser des expositions, des animations locales. Le projet de cette association s'adapte aux besoins touristiques de la halte fluvest et séduit à l'unanimité les élus et les acteurs concernés par le tourisme.

L'ensemble des travaux pourra se terminer fin 2021, pour être prêt à accueillir les visiteurs, les cyclistes dès la belle saison 2022.

J'ai le plaisir de démarrer un nouveau mandat avec une équipe jeune, dynamique qui s'active dans les différents chantiers qui font la vie de la commune. Nous avons des projets innovants avec des retombées pour les habitants et une intégration de notre commune au centre d'un projet départemental, d'autant que des solutions pour le site de l'Etang des Bois s'annoncent.

Toute l'équipe est à votre écoute. Bon été à chacun de vous.

Daniel Leroy, Maire de Vieilles-Maisons

# Votre Conseil Municipal élu le 15 mars 2020



Au 1<sup>er</sup> plan de gauche à droite : Henri-Jacques Lacombe , David Mesnil, Sébastien Tardif, Marieka de Koning, Robert Brague, Claude Castel

Au 2<sup>nd</sup> plan de gauche à droite : Sylviane Hareng, Carole Marcadet, Virginie Hodeau, Daniel Leroy, Véronique Absolu, Pascal Jaquet, Bruno Morlet, Anais Vaquette, Pascal Fontaine



Président : D. Leroy

R. Brague

4 membres hors conseil



**Le CCAS**  
**(Centre Communal d'Action Sociale)**

Il traite les demandes d'aides qui lui sont présentées. Ses membres sont tenus au secret quant aux documents qui leur sont fournis et aux attendus des délibérations.

Cl. Castel

P. Jaquet

**Commission urbanisme**

Elle veille à l'application du PLUI dans la commune

M. de Koning, P. Fontaine, S. Hareng, D. Leroy, C. Marcadet, D. Mesnil, S Tardif

**Commission travaux**

Elle veille à l'entretien et à l'amélioration des bâtiments et des infrastructures communales et a en charge les projets d'aménagements

V. Absolu, R. Brague, M. de Koning, P. Fontaine, S. Hareng, V. Hodeau, H.-J. Lacombe, D. Leroy, S. Tardif

**Commission finances**

Elle prépare les différents budgets de la commune et les propose au Conseil Municipal avant le vote en séance

Cl. Castel, P. Fontaine, S. Hareng, D. Leroy, C. Marcadet, D. Mesnil, S. Tardif

**Commission communication**

Elle assure le suivi du site internet, la rédaction du bulletin municipal et du flash info

Cl. Castel, M. de Koning, V. Hodeau, D. Leroy, C. Marcadet, B. Morlet, A. Vaquette

**Commission fleurissement et aménagement paysager**

Elle prépare le fleurissement et l'embellissement de la commune, organise le concours des "maisons fleuries" et participe aux "villages fleuris" dans le respect environnemental

V. Absolu, R. Brague, Cl. Castel, P. Fontaine, P. Jaquet, V. Hodeau, D. Leroy, C. Marcadet et des membres extérieurs

**Commission fêtes et cérémonies**

Elle organise des moments conviviaux comme les vœux de la municipalité, les commémorations, les inaugurations

V. Absolu, R. Brague, Cl. Castel, P. Jaquet, D. Leroy, B. Morlet, A Vaquette



**Les commissions sont des groupes de travail qui préparent les dossiers avant le Conseil Municipal.**

**Le Maire préside chaque commission. Chacune d'entre elles se dote d'un responsable désigné lors de la 1ère réunion.**

**Commission association et nouveaux habitants**

Elle gère le calendrier des manifestations, le soutien aux associations, la mise en place d'activités et organise l'accueil des nouveaux habitants

V. Absolu, R. Brague, S. Hareng, P. Jaquet, D. Leroy, A. Vaquette

**Commission assainissement**

Elle veille au bon fonctionnement des réseaux, stations de relevage, lagunage

R. Brague, P. Fontaine, D. Leroy, D. Mesnil

**Commission voirie/hydraulique**

Elle veille à l'entretien des chemins, routes, fossés, à l'évacuation des eaux de pluie, assure le suivi du fauchage des accotements, améliore la sécurité routière

P. Fontaine, H.-J. Lacombe, D. Leroy, D. Mesnil, B. Morlet, S. Tardif

**Commission tourisme**

Elle cherche à développer l'attractivité de la commune à travers l'aménagement et la mise en valeur de la commune, la communication, la promotion d'événements

Cl. Castel, M. de Koning, S. Hareng, V. Hodeau, P. Jaquet, H.-J. Lacombe, D. Leroy, C. Marcadet, B. Morlet, A. Vaquette

**Commission jeunesse et scolaire**

Elle encadre le Conseil Municipal jeune et réfléchit aux éventuelles activités à développer pour les jeunes

M. de Koning, V. Hodeau, H.-J. Lacombe, D. Leroy, C. Marcadet, D. Mesnil

# RAPPELS POUR LE BIEN VIVRE ENSEMBLE

## Nuisances sonores

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés occasionnellement par des particuliers à l'aide d'outils bruyants (tondeuse, tronçonneuse...) ne peuvent être effectués que :

- du lundi au samedi de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30
- les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00

Tout autre bruit de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage par son intensité sonore émanant des personnes (musique, piscine...), des choses (machines, électroménager...) ou des animaux (abolements...) peut être sanctionné de jour comme de nuit.

Arrêté municipal en date du 1<sup>er</sup> juin 2001 portant sur les bruits de voisinage.



## Feu

Brûler à l'air libre des déchets ménagers et assimilés est interdit, cela comprend aussi les déchets verts et les déchets de chantier.

Brûler 50 kg de végétaux produit jusqu'à 500 fois plus de particules qu'un trajet de 20 km à la déchetterie. Des solutions alternatives existent pour valoriser les déchets verts : le compostage, le paillage, la collecte en déchetterie.

Arrêté préfectoral du 9 juin 2017

## REGLEMENTATION SUR L'ETANG DES BOIS

1 - La baignade est autorisée et surveillée du samedi 4 juillet 2020 au dimanche 30 Août 2020, tous les jours de 12h00 à 19h00.

- en l'absence de surveillants, la baignade est interdite -

2 - Il est interdit de faire du feu et/ou d'utiliser des barbecues sur l'ensemble du domaine.

3 - Le stationnement est interdit sur le parking et en dehors, sur l'ensemble du domaine, toute l'année, tous les jours à partir de 21 heures, jusqu'au lendemain à 8h00.

Arrêté du 23 juin 2020 portant sur l'accès à l'Etang des Bois

## INFORMATIONS - CRISE SANITAIRE CORONAVIRUS

### COMMENT METTRE MON MASQUE DE SUPER-HEROS ?

- 1 Lavez-vous les mains avant de le mettre.
- 2 Une fois les mains lavées, prenez le bord rigide par le haut.
- 3 Placez le masque sur le visage et attachez-le :
  - soit par les élastiques derrière les oreilles,
  - soit par les lacets derrière la tête et la nuque.
- 4 Moulez le renfort rigide du haut du masque sur le nez.
- 5 Abaissez le bas du masque sous le menton.

**changez le masque dès qu'il est mouillé**

Jetez-le à la poubelle. Puis lavez-vous les mains.

**D'autres masques « grand public » comme ceux qui vous ont été distribués en mai 2020 sont encore disponibles en mairie.**

## ON A BESOIN DE VOUS !

Vous avez du temps ? Vous aimez le contact ? Vous avez des talents en informatique ?

Nos concitoyens ont besoin de vous pour animer quelques séances par an en informatique et nouvelles technologies telles que le téléphone mobile.

Prenez contact avec la mairie.

